

Attestation médecin traitant pour les donneurs atteints d'hémochromatose

Je soussigné, atteste que Mr/Mme
Nom
Prénom
Né.e le//
Numéro de donneur (pour le SFS) :
Se trouve actuellement en phase d'entretien pour l'hémochromatose héréditaire, et que Mr/Mme :
Ne présente pas de lésion organique liée à l'hémochromatose
 Présente un taux de ferritine qui se situe entre les valeurs de référence lors d'une prise de sang datant de maximum un mois par rapport à la date de signature du présent rapport
 N'a pas besoin de plus d'une saignée tous les 2 mois et la quantité de sang à prélever par saignée respecte les critères légaux du don de sang (maximum 500 ml).
Cachet et signature : Date :/ 20

La validité de ce rapport est d'un an à dater de la signature. Il devra être renouvelé chaque année en tenant compte de l'évolution des paramètres cliniques et biologiques.

Médecins responsables des prélèvements

F. 065 22 10 31 Brabant Hainaut Chaussée de Binche 101 – 7000 Mons T. 065 22 10 30 Liège Rue Dos Fanchon 41 – 4020 Liège T. 04 341 69 51 F. 04 341 69 69 Rue du Fond du Maréchal 8 – 5020 Suarlée Namur Luxembourg T. 081 56 41 52 F. 081 56 42 49 Bruxelles Route de Lennik 808 – 1070 Bruxelles T. 02 526 92 59 F. 02 526 92 40

0800 92 245 - www.donneurdesang.be - info@croix-rouge.be